



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré



6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr



06 80 13 44 28

<http://www.sies.fr>

La progression de carrière : un principe oublié.

juin 2023

Un des principes fondamentaux de la Fonction Publique est la **PROGRESSION DE CARRIÈRE**. L'avancement d'échelon et les promotions de grade (hors classe, classe exceptionnelle) ont vocation à **augmenter régulièrement et progressivement le niveau de vie du fonctionnaire tout au long de sa carrière**. La clé de voûte de la progression de carrière est l'**indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation**.

Ce principe a été foulé aux pieds par les gouvernements successifs, notamment durant les deux dernières décennies. L'avancement d'échelon et les promotions de grade ont été dévoyés. Jadis, faire carrière rendait le professeur progressivement plus prospère. Il y a une quinzaine d'années, gravir des échelons lui permettait à peine de maintenir son niveau de vie. Désormais, progresser au sein de la grille indiciaire n'atténue que très partiellement la colossale baisse de pouvoir d'achat découlant de l'inflation.

La perte progressive de pouvoir d'achat des professeurs a débuté il y a quarante ans. Durant les années 1980, 1990 et 2000, la valeur du point d'indice était très régulièrement augmentée, mais cela ne compensait pas totalement l'inflation. Le **déclassement social des professeurs** et de l'ensemble des autres fonctionnaires s'est ensuite considérablement accentué en l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice entre 2010 et 2022, à l'exception de deux anecdotiques et dérisoires augmentations de 0,6 % en 2016 et en 2017. L'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice en juillet 2022 a été présentée comme « *historique* » par le gouvernement.

C'est le degré de paupérisation des professeurs qui est historique. Le point d'indice valait 55,5635 euros en 2010, il vaut seulement 58,2004 euros depuis 2022. L'augmentation de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 annoncée par le Ministre de la Fonction Publique portera sa valeur à 59,0734 euros.

Or, l'augmentation de la valeur du point d'indice devrait atteindre 25 % pour compenser la perte de pouvoir d'achat des vingt dernières années ; 40 % pour compenser la perte de pouvoir d'achat des quarante dernières années. Depuis 2022, les professeurs, comme tout citoyen, sont confrontés à un mur d'inflation. Il y a donc nécessité absolue de revaloriser très fortement la valeur du point d'indice. Paradoxalement, le gouvernement exhorte les chefs d'entreprise à augmenter leurs salariés, mais refuse d'augmenter significativement et uniformément le traitement des fonctionnaires. Le gouvernement invoque des raisons budgétaires : cela augmenterait mécaniquement et uniformément le traitement de tous les fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique et représenterait une somme trop importante. Il est vrai que la France est surendettée ; sa dette est en très forte augmentation, frôlait les 3000 milliards fin 2022 et représentait 111,6 % du produit intérieur brut. Nous objectons que les fonds sont disponibles, mais que les gouvernements successifs ont réalisé d'autres choix budgétaires contestables.

Dans la lignée des mensonges éhontés du Président de la République, qui promettait une augmentation de 10 % de la rémunération des professeurs, le Ministre de l'Education nationale a annoncé à grand renfort de conférences et dossiers de presse une revalorisation prétendument historique des professeurs à compter de septembre 2023.

- **Les quelques éléments de revalorisation sont très insuffisants** (augmentation de la part fixe de l'ISOE, de la part modulable de l'ISOE de certains niveaux de classe, de différentes indemnités et de la prime d'attractivité).

- **L'augmentation du nombre de promotions** à la hors classe et à la classe exceptionnelle est une bonne nouvelle pour les promouvables. Cependant, **obtenir une promotion ne constitue pas une revalorisation**.

- **Le « pacte » est une monumentale escroquerie.** D'une part, proposer d'**augmenter la charge et les horaires de travail** (remplacement de courte durée) des professeurs, déjà épuisés, pour leur verser une rémunération supérieure ne constitue évidemment pas une revalorisation. D'autre part, demander aux personnels d'effectuer le même travail qu'auparavant (par exemple le dispositif « *devoirs faits* ») et les rémunérer dans le cadre d'une mission du « pacte » au lieu de les rémunérer sous forme d'HSE est un **grossier tour de passe-passe qui ne dupe personne**.

Quelle que soit la thématique (revalorisation, « pacte », suppression de l'enseignement de la technologie en sixième, interventions de professeurs des écoles dans le second degré, énième réforme du lycée professionnel etc.), Emmanuel Macron et Pap Ndiaye ne s'adressent pas aux professeurs. Ils se livrent en permanence à un exercice de communication en direction de la presse et de l'opinion publique.

Dans les établissements, la rentrée scolaire 2023 se prépare depuis plusieurs mois à partir des seules déclarations aux journalistes du Président de la République, du Ministre de l'Education nationale et désormais du Premier Ministre, sans que les textes réglementaires aient été publiés au Journal Officiel, notamment ceux relatifs au « pacte ». Les agents de l'Education nationale découvrent chaque semaine ou presque dans les médias la **nouvelle lubie présidentielle** et la **nouvelle déclinaison des marottes « wokistes » du Ministre** qu'ils sont sommés de mettre en oeuvre au pied levé.

D'instruction, il n'est plus jamais question. L'absolue nécessité de rétablir l'autorité et le respect dû aux professeurs est un sujet tabou. Le Ministre minimise volontairement la progression exponentielle du communautarisme, des inacceptables provocations religieuses - notamment vestimentaires - et des atteintes quotidiennes au principe de laïcité et abandonne les chefs d'établissements et les professeurs.

Jean-Baptiste VERNEUIL - Président du SIES